



Monsieur
Ueli Maurer
Conseiller fédéral
Chef du Département fédéral des finances
Bundesgasse 3
3003 Berne



Références PAC/CF
Date 24 AOÛT 2022

Consultation fédérale : modification de l'ordonnance sur la surveillance (surveillance, solvabilité, fortune liée, règles de comportement et intermédiation en assurance)

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Conseil d'Etat du canton du Valais vous remercie de lui avoir donné l'occasion de se déterminer sur la modification de l'ordonnance sur la surveillance.

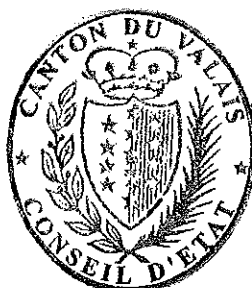
Les modifications de l'ordonnance proposées font suite à la révision partielle de la loi sur la surveillance des assurances (LSA). L'Ordonnance intégrerait les principes qui sous-tendent à la surveillance des entreprises d'assurances, améliorerait les dispositions en matière de solvabilité et de sécurité des investissements, et renforcerait également la responsabilité individuelle des assurances. Partant de ces constats, le Conseil d'Etat est favorable aux modifications de l'ordonnance telles que proposées.

Le Gouvernement valaisan vous remercie de l'attention que vous porterez à sa détermination et vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de notre considération distinguée.

Au nom du Conseil d'Etat

Le président

Roberto Schmidt



Le chancelier

Philipp Spörri

Copie à vernehmlassungen@sif.admin.ch